



Bulletin SNU des retraité-es
de Pôle Emploi, l'ANPE, l'Assedic
et l'AFPA

Numéro 27 - Octobre 2013

LA RENTRÉE EST LOURDE

Et à Pôle Emploi....

Selon le SNU/PE, le suicide le 9 septembre de l'ancien directeur territorial du Rhône, muté en juin à la DG à Paris, est le 17ème d'un-e salarié-e de Pôle Emploi depuis la fusion et le 3ème d'un-e cadre au cours de ces derniers mois. Ce chiffre est effarant, il donne à voir ce qu'est devenue la réalité des relations humaines dans cet organisme : stress et pression sur les agent-es et les cadres. Le directeur de Pôle emploi a proposé de faire réaliser un «diagnostic national» des conditions de travail des cadres supérieur-es suite à l'insistance des organisations syndicales.

Le SNU propose de s'attaquer à la source du mal : il faut remettre en cause le plan Pôle Emploi 2015

L'avant projet de loi « garantissant » l'avenir des retraites a été présenté fin août. Il est en recul important sur le rapport dit MOREAU (cf. notre analyse dans notre dernier PST) notamment sur les deux points suivants : pas de hausse de la CSG des retraité-es, pas de remise en cause de l'abattement fiscal de 10%. La pérennité de notre système de retraite basé sur la solidarité intergénérationnelle n'est pas pour autant garantie. Espérons que, malgré la faible mobilisation, les débats parlementaires ne durciront pas le texte.

Face à la grande sensibilité des Français-es sur ces questions le gouvernement a proposé quelques petites avancées corrigeant certaines injustices : pour les femmes (au 1er janvier 2014 tous les trimestres de congé maternité seront réputés cotisés), pour les temps partiels (un trimestre réputé acquis avec 150 h SMIC au lieu de 200), pour les apprenti-es (toutes les périodes d'apprentissage validées), pour les salarié-es (création d'un compte pénibilité), sans oublier quelques mesures spécifiques touchant les polypensionné-es, les exploitant-es agricoles et leurs conjoint-es ou les handicapé-es. Les possibilités de rachats de trimestres accordées aux ancien-nes étudiant-es ne sont guère incitatives.

Néanmoins le pouvoir d'achat des retraité-es sera lourdement amputé. Pour 5,5 millions d'entre eux & elles la majoration de pension de 10% pour avoir élevé 3 enfants sera fiscalisée à partir du 1er janvier 2014. Tous et toutes les retraité-es seront touché-es par le report de la revalorisation des pensions du 1er avril au 1er octobre et l'augmentation de la TVA en 2014. Tout cela s'ajoute aux mesures déjà en place comme la récente CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) de 0,30%, la disparition de la 1/2 part fiscale pour les célibataires, veuves et veufs ayant élevé un enfant

Cette réforme ne corrige en rien les inégalités de revenus, ne taxe pas le capital mais envisage des mesures compensatoires pour les entreprises. Elle pénalise les salarié-es avec les augmentations de cotisations et handicape lourdement les jeunes avec l'allongement de la durée de cotisation (passage progressif à 43 ans pour les générations nées entre 1958 et 1972).

Tout cela fait le lit du FN dont le discours se veut apparemment de plus en plus «social» mais dont la xénophobie reste de mise. Le credo majeur reste de rejeter la faute sur les étrangers et de stigmatiser certaines parties de la population : le langage peut sembler rajeuni mais le fond reste le même. Quant au discours sécuritaire notamment en direction des retraité-es, il est basé sur cette même construction et ajoute à ces stigmatisations.

À croire que c'est pour faire bon poids que le ministre de l'intérieur s'en prend aux Roms (que l'on appelait les Tziganes avant guerre et dont 500 000 furent exterminés). Ils ne seraient pas assimilables et il faudrait prendre des mesures pour les renvoyer vers la Roumanie ou la Bulgarie, pays qui les maltraitent effrontément. Heureusement quelques ministres sont mal à l'aise devant ce genre de propos.



ASSOCIATION MUTUALISTE DES
ANCIENS DE L'EMPLOI

43/45 rue de Javel 75015 PARIS
06 52 08 29 57 amae.mutuelle@gmail.com
http://amaemut2m.free.fr

Une vraie mutuelle avec une bonne couverture mutualiste pour les ancien-nes salarié-es de Pôle Emploi, de l'Assurance Chômage, de l'ex ANPE, de l'AFPA ou des Missions Locales/PAIO.

Solidarité :

- Intergénérationnelle : pas de différence de cotisation en fonction de l'âge
- Entre les revenus avec 9 tranches de cotisation
- Avec les précaires des services de l'emploi (fin de CDD)

Vous pouvez joindre l'AMAE par téléphone, internet et/ou envoyer un mail.

RAPPORTS SUR LE VIEILLISSEMENT : accoucheront-ils d'une souris ?

Trois rapports sur le vieillissement sont parus en début d'année. Quelques mots ici (mais non un résumé) sur le rapport Broussy.

4 constats s'en dégagent

1-C'est un appel à un nouveau pacte social entre les générations : Il s'adresse à toutes et tous - personnes âgées actuelles et futures - pour les aider à mieux préparer leur vieillesse en proposant des évolutions souhaitables dans le cadre de solidarités familiales renouvelées.

2-Il souligne que les personnes âgées savent s'adapter : La retraite n'est plus vécue aujourd'hui comme l'attente de la mort mais bien comme une nouvelle vie qui se prépare. Trois étapes la constituent généralement : un temps de retraite active (« on n'est pas vieux »), un temps où le/la retraité-e commence à ressentir une fragilité physique, psychique ou sociale (« on devient vieux » : l'âge variant selon les personnes), et un temps où la perte d'autonomie est en marche (« on est vieux »).

Les transitions entre ces étapes posent souvent problème. C'est là qu'il faut faire porter les efforts : préparation à la retraite en fin d'activité, sensibilisation et mesures correctives avec l'apparition des fragilités et à fortiori avec la perte d'autonomie. Le rapport souligne à juste titre que les « vieux-vieilles » de demain seront des « vieux-vieilles » « averti-es » qui ne se laisseront pas faire.

3-Le maintien à domicile doit devenir une véritable priorité nationale : Après les efforts faits pour les équipements en EHPAD (à poursuivre), il faut permettre désormais « un vrai maintien à domicile ». Pour cela, « le domicile privé doit désormais devenir une affaire publique ». Il s'agit de créer « un éco-système favorable à un séjour sûr et serein » chez soi le plus longtemps possible avec des relations sociales de proximité fortes, une bonne accessibilité des transports favorisant la mobilité, une bonne coordination entre les acteurs et actrices sanitaires et sociaux et une consolidation de l'aide à domicile qui souffre beaucoup aujourd'hui.

Le rapport demande enfin de développer les formules intermédiaires entre les domiciles classiques et les EHPAD.

4-A l'État l'impulsion, à la société l'action : Pour le rapporteur, l'État doit avoir essentiellement un rôle d'impulsion par de grandes campagnes de communication, en lançant des plans d'action ou en jouant un rôle de régulateur (création de labels notamment). Pour le reste, les acteurs et actrices peuvent très bien se passer de lui. Concernant les familles, l'État doit mieux prendre en compte le rôle des aidant-es et le pacte social entre les générations.

Pour nous cet aspect du rapport ne donne pas à l'État sa juste place : non seulement il doit impulser, mais il doit être aussi le garant d'un véritable esprit de service public dans ce secteur, ce qui passe par un rôle structurant et de supervision. Enfin il doit donner les moyens budgétaires nécessaires, nettement insuffisants aujourd'hui, notamment pour les familles.

10 défis à relever sont analysés

Parmi ceux-ci, quelques exemples seulement :

- adaptation des documents d'urbanisme et des logements au vieillissement : ceci concerne les anciennes constructions et la nécessité d'un effort massif dans les nouvelles. Prévoir des quotas de logements adaptés (20%?).
- diagnostic habitat/mobilité préconisé dès 75 ans. Il pourrait être pris en charge par les mutuelles ou les complémentaires retraites.
- généralisation du label « Ville amie des Aîné-es »
- intervention de l'État pour corriger les inégalités croissantes entre les départements,
- création d'une Agence Nationale des Technologies de l'Autonomie
- élargissement du congé de solidarité familiale
- vigilance accrue par rapport aux discriminations liées à l'âge
- création d'un guichet unique permettant un accès simple et lisible pour les usager-es etc...

Parmi ces propositions, et bien d'autres encore, lesquelles seront finalement retenues dans un futur projet de loi? Et quels moyens, notamment financiers, seront mobilisés pour les faire aboutir? Quel financement sera prévu pour la perte d'autonomie? En ces temps de coupes sombres, on peut avoir quelques craintes. Nous devrions avoir la réponse vers la fin de l'année. En attendant, interpellons les élu-es pour qu'ils & elles fassent aboutir nos légitimes revendications.

En savoir plus :

Sur le site
[gouvernement.fr/presse/
remise-des-rapports-sur-l-
adaptation-de-la-societe-au-
vieillessement](http://gouvernement.fr/presse/remise-des-rapports-sur-l-adaptation-de-la-societe-au-vieillessement)

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES POUR LES RETRAITÉ-ES À PÔLE EMPLOI : cela bouge timidement

La fusion ASSEDIC-ANPE a entraîné la disparition du FNOS et de l'ADASA les deux structures qui animaient les ASC dans chacun des Établissements. Les retraité-es pouvaient bénéficier de différentes aides : aux ASSEDICS une participation financière pour la mutuelle santé et une sortie annuelle, à l'ANPE avec l'application de la Moyenne Économique, l'accès à quasiment l'ensemble des prestations ou activités proposées par l'ADASA.

Depuis, en application du code du travail, ce sont les Comités d'Établissements des Régions qui gèrent les budgets destinés aux ASC. L'une des conséquences de ce chamboulement est la décision prise au départ par tous les CE de ne pas prendre en compte les retraité-es dans l'attribution des différentes aides. Les organisations syndicales responsables de ce choix ont ainsi enterré l'une des valeurs fondamentales du socle du syndicalisme: la solidarité intergénérationnelle. Peut être que leurs représentant-es ne se voient pas un jour à la retraite, à moins qu'ils & elles ne soient des adeptes d'Alain MINC. Celui-ci sans aucune gêne prétend que l'on en fait toujours trop pour les 'vieux' (notamment au niveau des soins de santé) qui, dit-il, ne sont pas rentables pour la société...

Ce n'est pas la position du SNU : les retraité-es de Pole Emploi comme ceux et celles des institutions dont est issu PE, doivent pouvoir bénéficier des fonds octroyés aux ASC. Ce droit des retraité-es est l'héritage laissé en 1945 par le CNR et il est ouvert par l'article R 2323-20 du code du travail qui précise « les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise au bénéfice des salariés ou anciens salariés de l'entreprise et de leur famille ».

Aujourd'hui, à Pôle Emploi, la grande majorité des CE ainsi que la structure nationale, «la CNASC», n'ouvrent aucun droits aux retraité-es. Pourtant, à force d'insister, certains CE à doses homéopathiques commencent à ouvrir des possibilités. En Pays de la Loire les retraité-es, depuis un certain temps déjà, ont droit gratuitement à la carte CEZAM et bénéficient de certaines réductions négociées par le CE auprès de certains prestataires comme par exemple les locations de mobil-homes, en Basse Normandie les ASC participent au financement de sorties sur une journée, en Rhône Alpes il y a aussi de petites avancées. On nous signale aussi quelques autres initiatives.



INTERVIEW

Pour PST nous avons rencontré 3 élues du SNU au CE de Rhône Alpes : Mireille LIAUME et Évelyne NIGRA membres de la commission ASC (activités sociales et culturelles) et Viviane FERNANDEZ secrétaire régionale du SNU, répondent à nos questions.

Quelles difficultés avez vous rencontrées lors de l'installation des ASC au comité d'établissement en Rhône Alpes ?

Dès la mise en place du nouveau CE et de sa commission des A.S.C, le SNU a défendu l'accès des retraité-es à certaines prestations. Certains syndicats n'y étaient pas favorables ce qui a créé un blocage. Sous la nouvelle mandature, le SNU a fait de nouvelles propositions pour que les retraité-es ne soient pas oubliés ; voyages, week-ends, linéaires avec un quota minimum de 15 %.

Pour ce qui est du quotient familial une majorité d'organisations syndicales (FO – CFDT – SNAP et CGC) est contre ainsi qu'en ce qui concerne l'accès à tous dès le premier jour. Pendant les 3 dernières années, en Rhône-Alpes les prestations étaient servies à tous dès le 1er jour du 2ème mois de présence sans proratisation. Cette année, à cause de cette majorité, elles seront servies à partir du 1er jour du 4ème mois avec proratisation sur la durée de présence pour les contrats précaires. **Le SNU ne veut pas que les précaires et les retraité-es soient écartés des prestations et des activités proposées par le CE.**

Pourquoi ce blocage ?

Pour économiser et conserver la totalité des prestations aux agent-es en CDI.

Quelles sont les propositions que vous avez faites ?

Nous avons demandé l'accès à tous dès le premier jour du 2ème mois comme les années précédentes ainsi qu'aucune proratisation sur les contrats précaires et pour les voyages un accès à tous dès le 1er jour y compris pour les retraité-es. Nous avons été minoritaires sur cette position avec la CGT. Le SNU a défendu l'accès des retraité-es aux prestations voyages, week-ends, linéaires, avec un quota minimum de 15% et nous avons eu gain de cause.

Aujourd'hui à quoi les retraité-es de Rhône Alpes ont-elles droit ?

Ils & elles ont un quota de places réservées sur chaque activité proposée par le CE (petites activités régionales, locations du CE, week-ends et voyages) avec la même prise en charge financière que les agent-es en activité et leurs conjoint-es.

- 50 % de prise en charge pour les petites activités sur le prix prestataire pour le-la retraité-e
- 40 % pour le-la retraité-e et 25 % pour son-sa conjoint-e sur les week-ends et les voyages.

Ils & elles ont accès au site du CE et peuvent bénéficier des codes de réduction des prestataires avec lesquels le CE est en relation pour offrir des tarifs préférentiels aux agent-es rhônalpins sans aide financière du CE (billetterie – locations – voyages).

Notre section retraité-es du SNU en région Rhône Alpes **revendique aussi une participation du CE à la mutuelle à défaut de participation de l'employeur,** ainsi qu'aux chèques vacances.

SITUATION DE NOS RETRAITES PAR CAPITALISATION

Deux régimes de ce type, mais au fonctionnement différent, ont été mis en place par l'ANPE, l'un créé en juillet 1991 et fermé au 30 juin 1999, l'autre créé au 1er juillet 1999 qui n'admet plus d'adhésion depuis la création de Pôle Emploi mais auquel cotisent toujours les agent-es sous statut public.

Régime fermé

800 rentes émises entre 1991 et 1999 et 3887 émises depuis 1999, étaient en cours de service au 31/12/2012. 70% de ces dernières sont d'un montant annuel supérieur à 2000€. Leurs capitaux constitutifs sont sortis du régime au moment du départ en retraite et versés au fonds général des rentes collectives de la CNP pour servir les rentes.

C'est la CNP qui place ces capitaux et détermine annuellement en fonction du rendement financier du fonds le taux de revalorisation des rentes. Celui-ci dépend donc d'abord de la situation financière et économique globale. Ensuite les produits financiers sont utilisés pour revaloriser les capitaux selon un taux qui a été estimé au moment du départ en retraite.

Les rentes les plus anciennes ne sont malheureusement plus revalorisées depuis 2002 pour cette raison car le taux prévu était de 5 % alors que le taux actuel est inférieur.

Enfin il faut compléter les capitaux notamment pour tenir compte de la réalité de l'allongement de la durée de vie et donc de versement. Le reste, s'il y en a, va à la rente.

Au 01/01/2012, le taux de revalorisation a été seulement de 0,13%. Le prochain taux sera connu très prochainement.

Régime ouvert

4534 rentes de retraite sont en cours de service, émises depuis 1999. Les retraites sont gérées au sein de ce régime, contrairement au précédent. C'est le Directeur général de Pôle Emploi qui décide des valeurs d'achat et de service du point retraite en faisant attention à ce qu'elles permettent de conserver au régime un taux de couverture supérieur à 100. Le taux de couverture traduit le fait que le régime peut faire face financièrement à ses engagements. C'est toujours le cas mais il faut être vigilant. Le point retraite a été revalorisé seulement de 0,25% au 01/01/2013.



APRÈS 65 ANS, CIRCULONS PRUDEMMENT : IL Y A TANT DE CHOSES, TANT DE CHOSES ... À VOIR !

Les personnes de plus de 65 ans n'ont pas plus d'accidents de voiture que les autres du fait notamment d'une conduite plus prudente mais leurs conséquences sont nettement plus graves pour elles. Par contre les personnes âgées sont sur-représentées chez les piéton-nes tué-es.

Attention à l'altération, liée à l'âge, de certaines capacités

L'âge a des répercussions sur l'ensemble des capacités physiques et intellectuelles. Pour la conduite automobile, les fonctions les plus fragilisées sont :

- **la vision** : baisse de l'acuité visuelle de près ou de loin, temps d'accommodation plus long et altération de la perception de la luminosité, des contrastes et des couleurs. Le champ visuel se rétrécit et la résistance à l'éblouissement diminue
- **l'audition** : affaiblissement de sa qualité (discernement et localisation des sons plus difficiles)
- **la mobilité** : diminution des réflexes et allongement du temps de réaction

Comment adapter son comportement ?

En fonction de ces évolutions, il faut savoir remettre en question sa capacité à conduire. Les incidents à répétition peuvent être des signes avant coureurs d'accidents beaucoup plus graves. Il ne faut pas hésiter alors à demander l'avis à son entourage et à consulter les spécialistes des fonctions concernées.

D'autres précautions permettent d'éviter les conduites à risques:

- ne pas consommer d'alcool et être attentif(ve) aux médicaments incompatibles avec la conduite d'un véhicule
- être vigilant-e par rapport à la somnolence, plus fréquente chez les seniors : ne pas trop manger, s'arrêter 15 minutes dès les premiers signes, faire des pauses à intervalles réguliers

- éviter de conduire dans des conditions stressantes : trafic intense et heures de pointe, circuits complexes, intempéries, nuit.
- bien préparer son itinéraire et faire attention aux longs parcours
- avoir une position confortable dans son véhicule
- préférer, si possible, les transports en commun au véhicule individuel

Piétons, encore plus de vigilance !

Sur l'ensemble des piéton-nes tué-es la moitié a plus de 65 ans. Les $\frac{3}{4}$ de ces accidents ont lieu en ville et se produisent souvent hors intersection. Leur gravité croît avec l'âge (plus grande fragilité physique). Les hommes sont plus exposés que les femmes.

Les causes sont multiples : difficultés lors de la traversée d'un axe de circulation, marche plus lente, réaction moins rapide en cas de situation dangereuse. Ces accidents sont plus fréquents en automne et en hiver (mauvaises conditions météorologiques et plages d'obscurité plus importantes) ou autour de 18 heures (trafic plus intense). Leur gravité est plus élevée lors des weekend et des fêtes (consommation plus forte d'alcool ?).

Pas question ici de stigmatiser les personnes âgées d'autant qu'elles sont souvent victimes des incivilités ou des erreurs de conduite des automobilistes. C'est un appel à être encore plus prudent-es de façon à éviter un nombre croissant d'accidents évitables.

Le but final, pour chaque senior, est la sauvegarde le plus longtemps possible de son autonomie, qu'il - elle soit automobiliste ou piéton-ne. Pour cela des exercices réguliers visant à maintenir sa mobilité et ses capacités intellectuelles et cognitives (notamment l'attention et la mémoire) ne peuvent qu'y contribuer.

Pour vous abonner et recevoir PST par mail, une seule adresse snu.pst@gmail.com

Ont participé à ce numéro le collectif de la rédaction : Daniel Bossard, Joseph Gabriac, Monique Huguet, Claude Kowal, Guy Masquelier, André Momein, mise en page Elisa Szyllit